



Chers amis

Lors de notre précédent bulletin d'information, nous vous avons promis un certain nombre de manifestations autour de thématiques variées : l'opérateur économique agréé la prévention des risques au travail, l'audit de la supply-chain et le développement durable.

Les premières réunions de ce début d'année nous auront montré l'intérêt que vous portez à l'information et à sa vulgarisation.

Mars sera essentiellement orienté autour de commissions régionales qu'il est indispensable de voir croître, et du développement durable.

Nous serons également bien sûr focalisé sur le salon SITL de la fin du mois de Mars, véritable baromètre de l'activité logistique en France.

Vous avez par ailleurs reçu les invitations à participer aux prochaines matinées d'information pour lesquelles nous vous espérons nombreux.

Cette nouvelle année logistique nécessite de la part de chacun, représentatif du tissu industriel de notre région une adhésion forte à nos principes d'information pour tous pour grandir ensemble.

Bonne suite, bien cordialement

Thierry Bruneau

Wincanton Europe de l'Ouest vient d'obtenir l'agrément OEA complet (AEOF - Customs simplifications/Security and Safety - Simplifications douanières et Sécurité / Sureté) et rejoint ainsi d'autres prestataires de la région qui ont déjà effectués la démarche.



Rappelons que le statut d'OEA « complet » permet d'obtenir une plus grande fluidité dans le traitement des opérations douanières. Les clients peuvent

bénéficier de délais de dédouanement plus rapides en évitant notamment certains contrôles douaniers à l'entrée ou à la sortie de l'UE, puisque la chaîne est considérée comme sécurisée.

La législation AEO est un concept créé pour compenser les exigences accrues en matière de sécurité par des mesures de facilitation destinées aux opérateurs du commerce international respectant la législation.

2 règlements CE adoptés comme références légales :

N° 648/2005 du parlement européen et du conseil

N° 1875/2006 de la commission

Qu'est-ce qu'un Opérateur Economique Agréé ?

Une personne qui, dans le cadre de ses affaires, est impliquée dans des activités qui ressortent de

la législation douanière :

- importateur et exportateur
- commissionnaire de transports, transitaires, transporteurs, entrepositaires et sociétés de manutention portuaire ou aéroportuaire.

Les contrôles aux frontières de l'UE commencent à faire des différences entre les trafics voyageant sous le statut d'OEA et les autres, ce qui se traduit par des temps d'attente dans les ports ou aéroports.

Le risque pour les industriels est une rupture de la chaîne d'approvisionnement pouvant provoquer un arrêt technique des chaînes de fabrication ou de distribution.

L'aide du club :

Une formation et un accompagnement pour préparer votre dossier de demande du statut

Cette opération échelonnée sur 2 jours sera financée à hauteur de 50% par les financeurs du club.

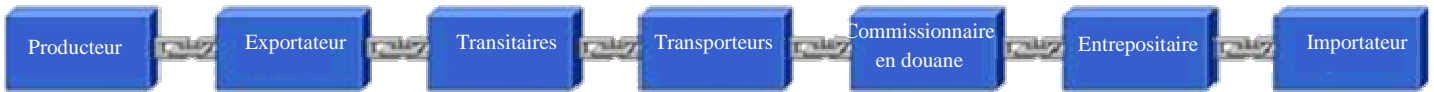
Téléphonez pour vous inscrire ou adressez nous un courriel

Lettre d'informations du club défis logistiques en Champagne-Ardenne

La mise en place du statut d'AEO permettra à son titulaire de bénéficier de simplification en matière de formalités douanières, et d'alléger les contrôles douaniers.

Ce statut impose le respect de critères qui nécessitent la mise en place de mesures rigoureuses de contrôle interne et de gestion de flux.

Le titulaire aura donc apporté la preuve qu'il a sécurisé tous les maillons de sa chaîne logistique internationale.



La qualité de l'opérateur et son statut éventuel d'AEO seront essentiels dans les contrôles et les relations de l'entreprise avec l'administration des douanes.

Outre la reconnaissance du statut d'AEO au sein de l'Union Européenne, une reconnaissance mutuelle internationale est envisagée dans le cadre des accords douaniers internationaux (actuellement 158 pays se sont engagés à respecter les normes SAFE qui visent à participer plus directement à la lutte anti-terroriste).

Ce certificat va donc amener une reconnaissance de la fiabilité de l'opérateur au niveau international

Les procédures douanières mises en place ces dernières années seront confirmées ou attribuées si vous êtes titulaire du statut d'OEA, dans le cas contraire vous êtes soumis au régime général. 3 niveaux de dépôt des déclarations :

niveau 1 : opérateurs n'ayant pas demandé ou obtenu une accréditation. Ces opérateurs non connus ne peuvent être titulaires que d'une procédure de dédouanement de droit commun

niveau 2 : opérateurs connus ayant demandé et obtenu un agrément à une procédure domiciliée ou de dédouanement express (DELT@ D, DELT@ C domicilié, DELT@ X)

niveau 3 : opérateurs ayant demandé et obtenu le statut d'opérateur économique agréé (OEA simplifications douanières ou complet.

Bon à savoir



Nouveau pas dans le cadre de la reconnaissance mutuelle UE-Japon du statut d'opérateur économique agréé (OEA) : les OEA européens commencent à recevoir leur "lettre de consentement" à l'échange d'informations .

L'utilisation du n° EORI

Le n° EORI doit être utilisé pour l'identification des opérateurs économiques et d'autres personnes dans leurs relations douanières avec les autorités doua-

En France, le n° EORI est essentiellement utilisé dans : les télé-procédures : Delta, NSTI, ECS et ICS ;

L'amendement sûreté-sécurité du code des douanes communautaires est entré en vigueur le 1er janvier 2011. Les modalités pratiques prévues par la note du 30 décembre 2010 sont abrogées et remplacées par celles décrites dans la note aux opérateurs du 1er février 2011. Vous pouvez aussi consulter les réponses apportées par la cellule de veille ICS de la direction générale aux questions des opérateurs.

La Déclaration d'Echange de Biens DEB

A l'introduction

arrivée de marchandises communautaires sur le territoire national. A contrario, une marchandise provenant d'un pays tiers est dite importée .

A l'introduction vous devez déposer une DEB si vous vous trouvez dans l'un des deux cas suivants :

- vous avez réalisé au cours de l'année civile précédente des introductions d'un montant supérieur ou égal à 460 000 euros, une DEB étant exigible dès le premier mois de l'année civile en cours ,
- vous avez réalisé au cours de l'année civile précédente des introductions d'un montant inférieur à 460 000 euros, mais vous franchissez ce seuil en cours d'année, une DEB étant exigible dès le mois de franchissement.

De même, si vous venez de créer votre entreprise ou si c'est votre premier échange de marchandises avec un autre Etat membre, vous n'avez pas de déclaration d'introduction à fournir, tant que vos introductions cumulées n'atteignent pas le seuil de 460 000 euros. Ce seuil franchi, vous devez transmettre des données.

A l'expédition

envoi de marchandises à partir de la France vers un pays de l'Union européenne. A contrario, lors d'une expédition vers un pays situé hors de l'Union européenne, on parle d'exportation.

En revanche, à l'expédition, vous devez effectuer une déclaration au titre de la première livraison intra-communautaire réalisée, quel que soit son montant. Vous devez remplir une DEB à l'expédition dès le premier Euro.

Quelques points d'actualité

La gestion des réclamations en mode SaaS

KeKoli.com est une solution de contrôle des expéditions en mode SaaS. Cette application, qu'il suffit de télécharger sur son ordinateur, a été conçue pour le e-commerce.

L'outil contrôle en permanence les expéditions en cours, alerte l'e-commerçant lorsqu'un risque de retard est détecté et informe les destinataires. Depuis quelques jours il dispose d'une nouvelle fonctionnalité : la gestion des réclamations. Si le transporteur s'est engagé contractuellement à respecter un délai, tout colis livré en dehors de ce délai est mis « en réclamation ». Aussitôt KeKoli prépare la demande de remboursement pour le compte de l'e-commerçant. Toutes les expéditions du site marchand sont consolidées dans un tableau de bord



Jean-François Serra, animateur de la commission informatique est à votre disposition pour vous aider à trouver votre solution d'information.

22 000 €

C'est le montant du préjudice moyen en 2010 pour les vols de fret, selon les chiffres publiés par l'Office central de lutte contre la délinquance itinérante.

Pays-Bas Des palettes rouges



100% « vert » Développement durable : tel est le « leitmotiv » du Groupe laitier Arla Foods qui a choisi récemment d'assurer la distribution

de l'ensemble de ses produits aux Pays-Bas sur des palettes LPR (La Palette Rouge) certifiées PEFC (programme de reconnaissance des certifications forestières). Il s'agit du premier client du spécialiste de la location-gestion de palettes à opter pour un parc palettes 100% « vert ».

Camiel Eurlings, ministre des Transports néerlandais entre 2007 et 2010, prendra les fonctions de directeur général adjoint d'Air France-KLM Cargo à compter du 1er avril 2011.



La mise en place du **44 tonnes** suscite des questions. Le ministère des Transport veut y répondre : "Préalablement à l'utilisation des véhicules en circulation à 44 tonnes, les **transporteurs** devront effectuer

un certain nombre de vérifications et démarches afin de s'assurer que leur ensemble de véhicules est bien autorisé à circuler à 44 tonnes".

Transport aérien Une bonne année 2010 pour le fret aérien mondial

L'IATA a récemment publié ses statistiques de trafic aérien international pour l'année 2010, qui indiquent une augmentation de 20,6% pour le fret, contre 8,2% pour le secteur passager. Le coefficient de charge du fret a progressé de 5,2% pour atteindre 53,8%. L'association observe des variations significatives entre les régions. Les transporteurs d'Amérique latine ont enregistré une croissance de 29,1%, ensuite les transporteurs du Moyen-Orient avec 26,7%, ceux d'Asie-Pacifique avec 24,0%, l'Afrique avec 23,8%, l'Amérique du Nord avec 21,8%, et les transporteurs européens avec seulement 10,8%

Sage lance un logiciel de gestion du transport accessible par Internet

« Sage Transport St@rt ». Cette nouvelle offre vient renforcer le portefeuille des solutions proposées par l'éditeur en mode SaaS (Software as a Service) dans le secteur du transport. Ergonomie et accessibilité sont les deux atouts principaux mis en avant par Sage qui explique que les aspects innovants de cette solution reposent sur trois axes : proposer une solution globale de gestion de l'entreprise de transport en « full web », offrir la mobilité (agence, quai, camion, domicile), et mettre à la portée de tous une solution de gestion jusqu'alors réservée aux plus grands.

Quand les colis prennent le TG

France Express (Groupe Geodis) lance Top One, un service pour les petits colis utilisant le TGV au départ et à destination de la France, de Londres et de Bruxelles.

Le principe vise à transporter des colis jusqu'à 30 kg, dans les soutes du TGV via une organisation dédiée. L'expéditeur a la possibilité de déposer directement les paquets en gare 30 minutes avant le départ du train. Le destinataire doit les retirer 30 minutes après l'arrivée du TGV. Un coursier France Express, peut également enlever et livrer les colis Top One directement à domicile. Le maillage de plus de 150 gares TGV en France ajouté au réseau de France Express (112 agences), en ferait un service de course plus compétitif qu'une prestation par la route.

Pour sécuriser votre chaîne logistique

Demandez à vos prestataires de transport d'utiliser les parcs sécurisés pour faire leurs pauses.



DÉCOUVREZ
les parkings sécurisés
poids lourds.

Des systèmes d'alarme et de vidéosurveillance.

Un accueil en plusieurs langues.

Des services de restauration et des espaces de repos.

Audit de votre chaîne logistique

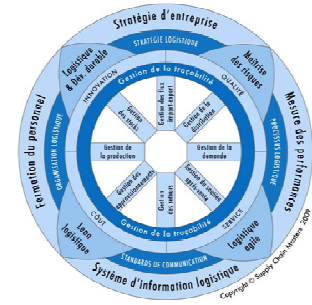


De nombreuses PME sont confrontées à l'augmentation de leurs coûts logistiques. Dans certains cas, le **coût logistique dépasse même le coût de fabrication**, faisant chuter la compétitivité des produits sur les marchés

Ce constat, au-delà des contraintes économiques, est le reflet d'un **manque de maîtrise de la logistique**.

Alors que les grandes entreprises ont fait de la logistique un **levier stratégique** de croissance et de productivité, la plupart des PME accusent un retard important dans la mise en oeuvre des bonnes pratiques (APICS).

La raison est que cette fonction essentielle est **méconnue des PME**. Elle est en grande partie **sous-exploitée** et réduite le plus souvent aux seuls **moyens d'entreposage et de transport**.



Point de départ de l'amélioration des performances, le référentiel SCM constitue un socle de connaissances pour comprendre les enjeux et le fonctionnement de la Supply Chain et une grille de maturité pour évaluer les forces et faiblesses logistiques sur une échelle de 0 à 4.

Symbolisé par la **Roue de la Supply Chain**, il se compose de 25 modules clés depuis la stratégie d'entreprise jusqu'à la mesure des performances en passant par les différentes composantes de la logistique.

Le club logistique, accompagné de ses financeurs, vous propose un Programme du diagnostic de 2 jours :

Une journée, la mise en oeuvre du référentiel SCM permettant de se situer sur l'échelle de maturité et d'établir un **plan d'actions prioritaires** pour renforcer les maillons faibles qui sera élaborée lors d'une réunion de travail.

Pour participer à cette opération, téléphonez ou adressez un courriel au club à l'attention de Jean-Jacques Juvien auditeur SCM (tel : 06 47 97 14 00) ou Henri Mathieu (tel : 06 19 69 98 69)



Les Incoterms 2010

Les incoterms : un élément important du contrat de vente de marchandises.

Ils sont à l'international, ce que les "franco de port" et "port dû" sont ou... étaient au national : des conditions de livraison qui impactent directement le prix de vente.

Les Incoterms définissent :

Le point de transfert des frais : répartition des frais de transport , assurance et douanes (si applicable) entre vendeur et acheteur.

Le point de transfert des risques : à partir de quel lieu l'acheteur est responsable des risques encourus par la marchandise.

Les documents (ou données informatiques équivalentes) dus par le vendeur à l'acheteur.

La nouvelle version 2010, qui entre en vigueur au 1er janvier 2011, apporte quelques changements mais surtout des confirmations importantes :

Suppression du DEQ (delivered ex quay) et remplacement par le DAT (delivered at terminal).

Suppression des DAF (delivered at frontier), DES (delivered ex ship) et DDU (delivered duties unpaid) et remplacement par le DAP (delivered at place).

Suppression (enfin !) de la notion de « passage du bastingage ». Le FOB devient un vrai "free on board", mettant à la charge du vendeur les frais et risques jusqu'au chargement à bord navire.

EXW : à proscrire lorsqu'il y a un passage en douane Export. A utiliser essentiellement dans les échanges intra-communautaires et nationaux.

FCA "locaux du vendeur" : obligation minimum dans les échanges internationaux.

Les marchandises conteneurisées sont régies par les Incoterms multimodaux.

Les frais de chargement/déchargement : les parties sont invitées à plus de transparence.

Les Incoterms® ICC 2010 prennent en compte :

Les obligations à des fins de sûreté/sécurité, à charge de celui qui dédouane, mais avec le concours de l'autre partie.

les avancées en matière de communication électronique.

les nouvelles règles en matière de couverture d'assurance.

Aux Etats-Unis, les Incoterms® 2010 de l'ICC devraient supplanter, à terme, les fameux "Fob's américains".

Les Incoterms E - F - C : la marchandise voyage toujours, sur le transport principal, aux risques et périls de l'acheteur.

Les Incoterms D : la marchandise voyage, sur le transport principal, aux risques et périls du vendeur.

Supply Chain Meter se développe et vous invite à visiter sa **nouvelle page d'accueil** résolument tournée vers les instruments de mesure. Les mesures de performance constituent le point de départ comme le point d'arrivée de tout processus ou projet logistique. Pour faciliter leur mise en œuvre, de **nouveaux gabarits** ont été réalisés. Ils sont aujourd'hui utilisés pour les benchmarks Glaces, Surgelés et Frais.

www.supplychain-meter.com



Taux de remplissage des véhicules : un levier environnemental et économique

Une étude Eurostat 2010 a évalué que le taux moyen de remplissage d'un camion de marchandises est de 65%, avec plus de 20% de ses parcours à vide; un levier d'optimisation conséquent pour les entreprises. *« En matière de transport, la question développement durable se pose de façon très pragmatique par les entreprises : comme le montre ce sondage, le taux de remplissage des véhicules apporte une double réponse environnementale et économique, à la fois concrète, mesurable, et visible. C'est pourquoi elle est plébiscitée »*,

Les délégués locaux :



Pour répondre à vos attentes et travailler en étroite collaboration des délégués régionaux sont cooptés Sylvain Convers assure cette mission pour l'Aube et la Haute Marne, vous pouvez le joindre au 06 34 50 27 60 ou par l'intermédiaire du secrétariat du club.

Nous attendons une réponse définitive pour le délégué des Ardennes; par contre, le club est à la recherche d'un délégué pour le secteur Châlons, Vitry le François, St Dizier, Ste Ménéhould. n'hésitez pas à présenter votre candidature.



Henri Mathieu

Trésorier et Animateur de la commission « Mutualisation des moyens logistiques » attend vos questions pour organiser les prochaines réunions.

Comment le Club peut-il répondre à vos attentes ?

En prenant connaissance des questions que vous nous adressez à notre adresse mail :
En nous retournant le questionnaire joint,

La nouvelle gouvernance du groupe CMA CGM

CMA CGM a finalisé le 28 janvier 2011 l'émission obligataire de 500 millions de dollars, conformément à l'accord conclu en novembre 2010 avec le groupe Yildirim.



L'armement Delmas, du groupe CMA CGM, réaménagement en février 2011 quelques-uns de ses services entre l'Europe et l'Afrique.

Sur les sept lignes que propose Delmas entre l'Europe et l'Afrique, six vont faire escale à Tanger-Med, offrant ainsi une "interconnexion complète avec toutes nos lignes maritimes principales"

Un exemple à suivre

Mutualisation du transport

La création d'un GIE des chargeurs Pointe de Bretagne Lundi dernier (14 février), les entreprises Jean François Furic (Penmarc'h), Hénaff (Pouldreuzic), Chancerelle (Douarnenez), Panier groupe Poulth (Briec) et Loc Maria (Plomelin) se sont officiellement engagées dans la mutualisation de leur transport en signant les statuts du GIE des chargeurs Pointe de Bretagne. Cette signature est l'aboutissement d'une année de travail mobilisant les entreprises, les collectivités, le Syndicat Intercommunautaire Ouest Cornouaille Aménagement, l'Agence Ouest Cornouaille Développement. Cette solution visant à inciter les entreprises d'une même région à mutualiser leurs moyens de transport a été mise en œuvre avec le soutien actif de Thierry Jouenne qui milite depuis des années pour la promotion et le développement de la Supply Chain, en particulier au sein des PME.

Les financeurs du club



Retrouvez-nous sur le web : www.defis-logistiques-champagne-ardenne.com



Agenda :

Vérifiez les dates des prochaines manifestations sur le site du Club.